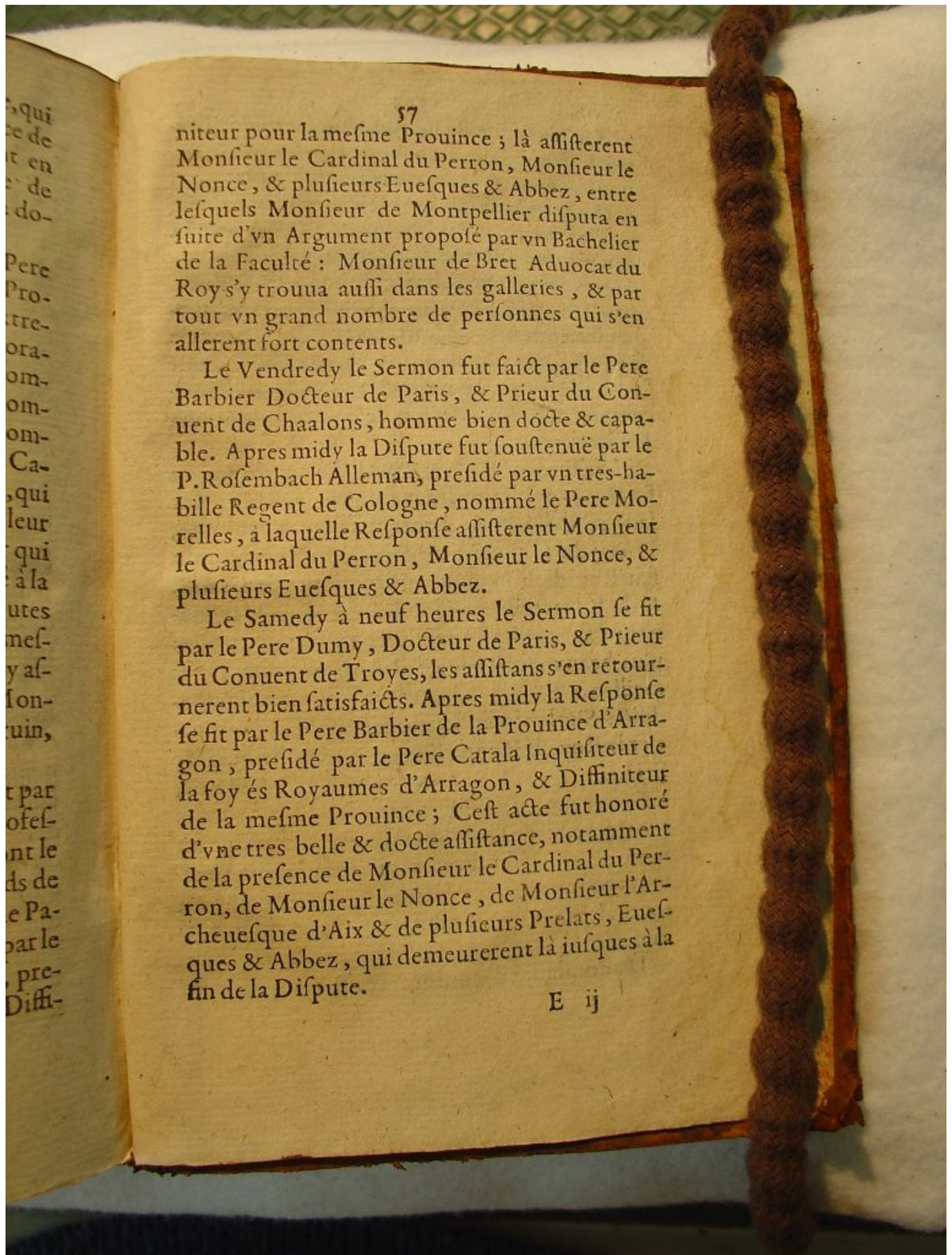


1610_Prague_57.jpg



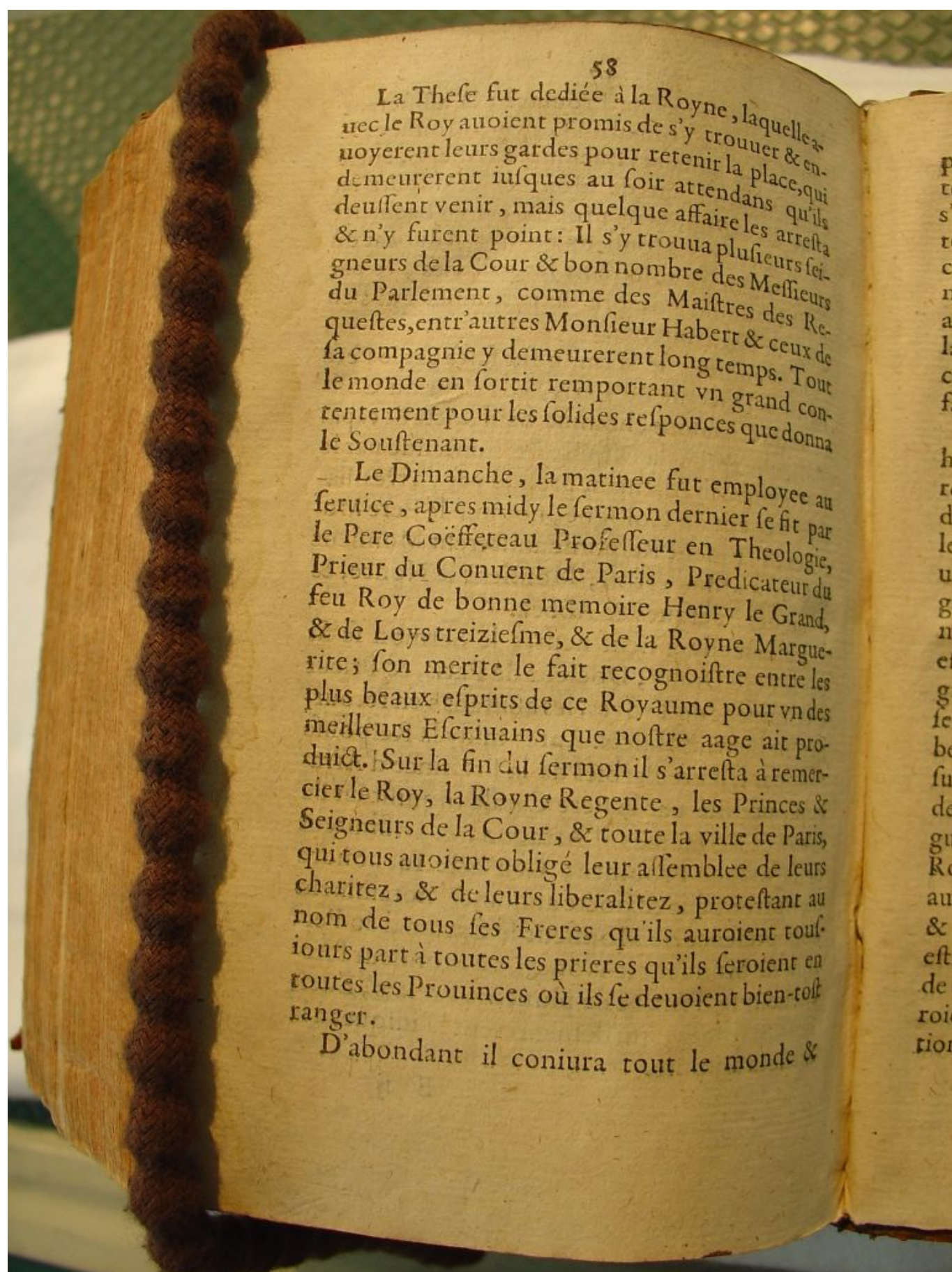
57
niteur pour la mesme Prouince ; là assisterent
Monsieur le Cardinal du Perron, Monsieur le
Nonce, & plusieurs Euesques & Abbez, entre
lesquels Monsieur de Montpellier disputa en
suite d'un Argument proposé par un Bachelier
de la Faculté : Monsieur de Bret Aduocat du
Roy s'y trouua aussi dans les galleries, & par
tout un grand nombre de personnes qui s'en
allèrent fort contents.

Le Vendredy le Sermon fut faict par le Pere
Barbier Docteur de Paris, & Prieur du Con-
uent de Chaalons, homme bien docte & capa-
ble. Apres midy la Dispute fut soustenuë par le
P. Rosembach Alleman, presidé par un tres-ha-
bille Regent de Cologne, nommé le Pere Mo-
relles, à laquelle Responce assisterent Monsieur
le Cardinal du Perron, Monsieur le Nonce, &
plusieurs Euesques & Abbez.

Le Samedy à neuf heures le Sermon se fit
par le Pere Dumy, Docteur de Paris, & Prieur
du Conuent de Troyes, les assistans s'en retour-
nerent bien satisfaiçts. Apres midy la Responce
se fit par le Pere Barbier de la Prouince d'Arra-
gon, presidé par le Pere Catala Inquisiteur de
la foy és Royaumes d'Arragon, & Diffiniteur
de la mesme Prouince ; Cest acte fut honoré
d'une tres belle & docte assistance, notamment
de la presence de Monsieur le Cardinal du Per-
ron, de Monsieur le Nonce, de Monsieur l'Ar-
cheuesque d'Aix & de plusieurs Prelats, Eues-
ques & Abbez, qui demorerent là iusques à la
fin de la Dispute.

E ij

1610_Prague_58.jpg

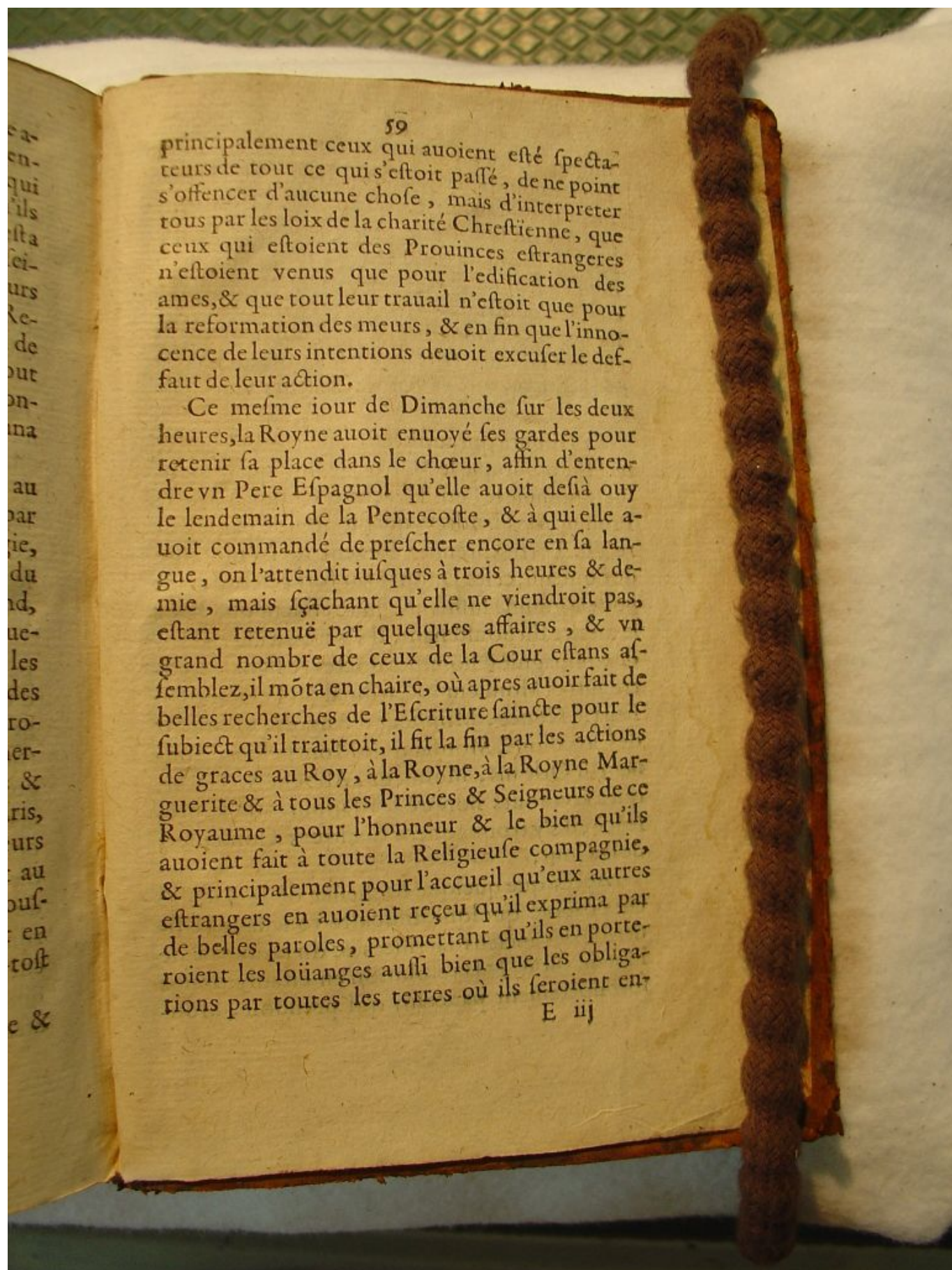


58
La These fut dediee à la Royne, laquelle avec le Roy auoient promis de s'y trouuer & enuoyerent leurs gardes pour retenir la place, qui demurerent iusques au soir attendans qu'ils deussent venir, mais quelque affaire les arresta & n'y furent point: Il s'y trouua plusieurs seigneurs de la Cour & bon nombre des Messieurs du Parlement, comme des Maistres des Requestes, entr'autres Monsieur Habert & ceux de la compagnie y demurerent long temps. Tout le monde en sortit remportant vn grand contentement pour les solides responce que donna le Soustenant.

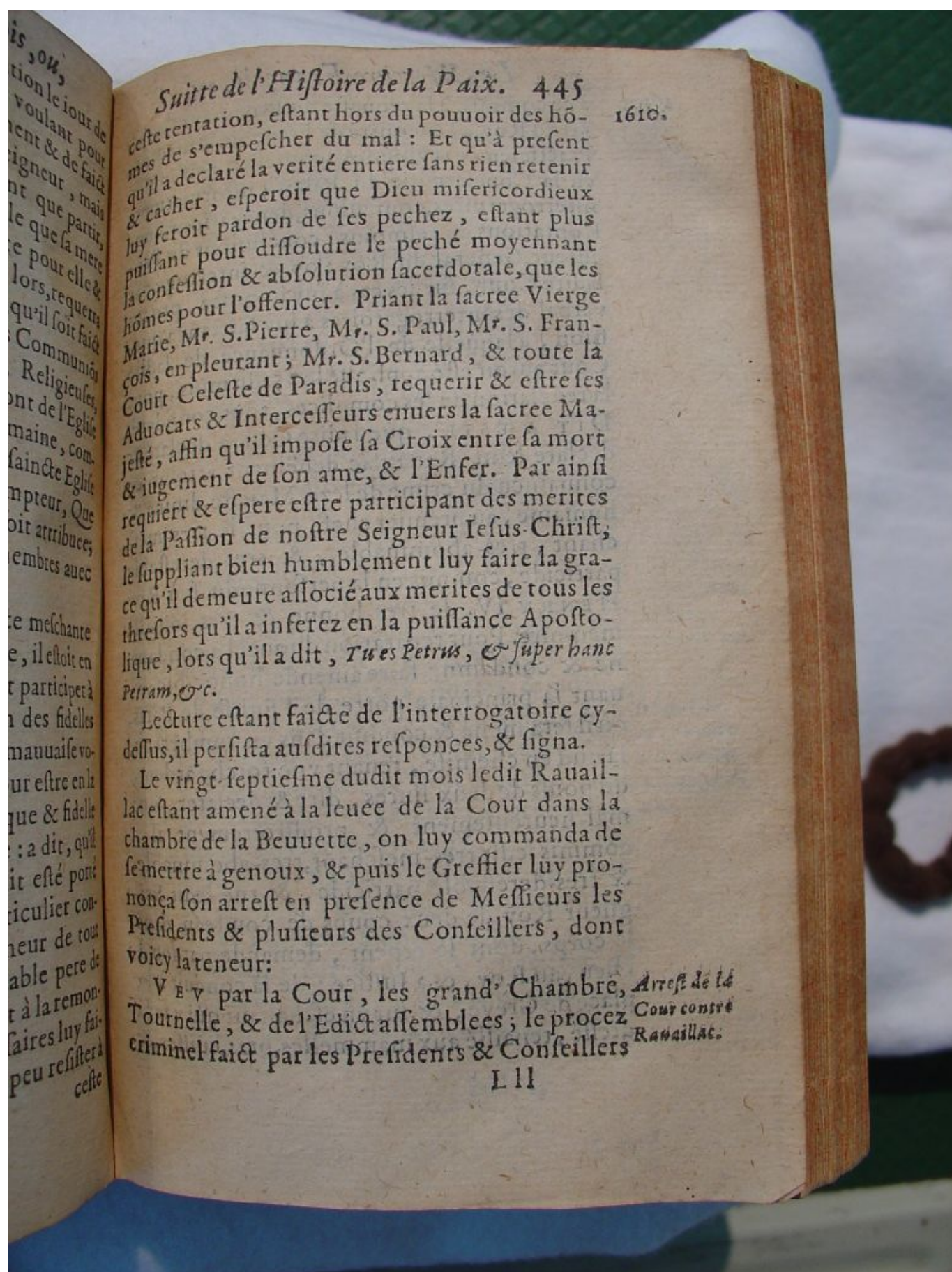
Le Dimanche, la matinee fut employee au seruice, apres midy le sermon dernier se fit par le Pere Coëffeteau Professeur en Theologie, Prieur du Conuent de Paris, Predicateur du feu Roy de bonne memoire Henry le Grand, & de Loys treiziesme, & de la Royne Marguerite; son merite le fait recognoistre entre les plus beaux esprits de ce Royaume pour vn des meilleurs Escriptuains que nostre aage ait produict. Sur la fin du sermon il s'arresta à remercier le Roy, la Royne Regente, les Princes & Seigneurs de la Cour, & toute la ville de Paris, qui tous auoient obligé leur assemblée de leurs charitez, & de leurs liberalitez, protestant au nom de tous ses Freres qu'ils auroient tousiours part à toutes les prieres qu'ils feroient en routes les Prouinces où ils se deuoient bien-coller ranger.

D'abondant il coniura tout le monde &

1610_Prague_59.jpg



1610_445r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 445

1610.

ceste tentation, estant hors du pouuoir des hommes de s'empescher du mal : Et qu'à present qu'il a declaré la verité entiere sans rien retenir & cacher, esperoit que Dieu misericordieux luy feroit pardon de ses pechez, estant plus puissant pour dissoudre le peché moyennant la confession & absolution sacerdotale, que les homes pour l'offencer. Priant la sacree Vierge Marie, Mr. S. Pierre, Mr. S. Paul, Mr. S. Francois, en pleurant; Mr. S. Bernard, & toute la Court Celeste de Paradis, requerir & estre ses Aduocats & Intercesseurs enuers la sacree Majesté, affin qu'il impose sa Croix entre sa mort & iugement de son ame, & l'Enfer. Par ainsi requiert & espere estre participant des merites de la Passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, le suppliant bien humblement luy faire la grace qu'il demeure associé aux merites de tous les thresors qu'il a inferez en la puissance Apostolique, lors qu'il a dit, *Tu es Petrus, & super hanc Petram, &c.*

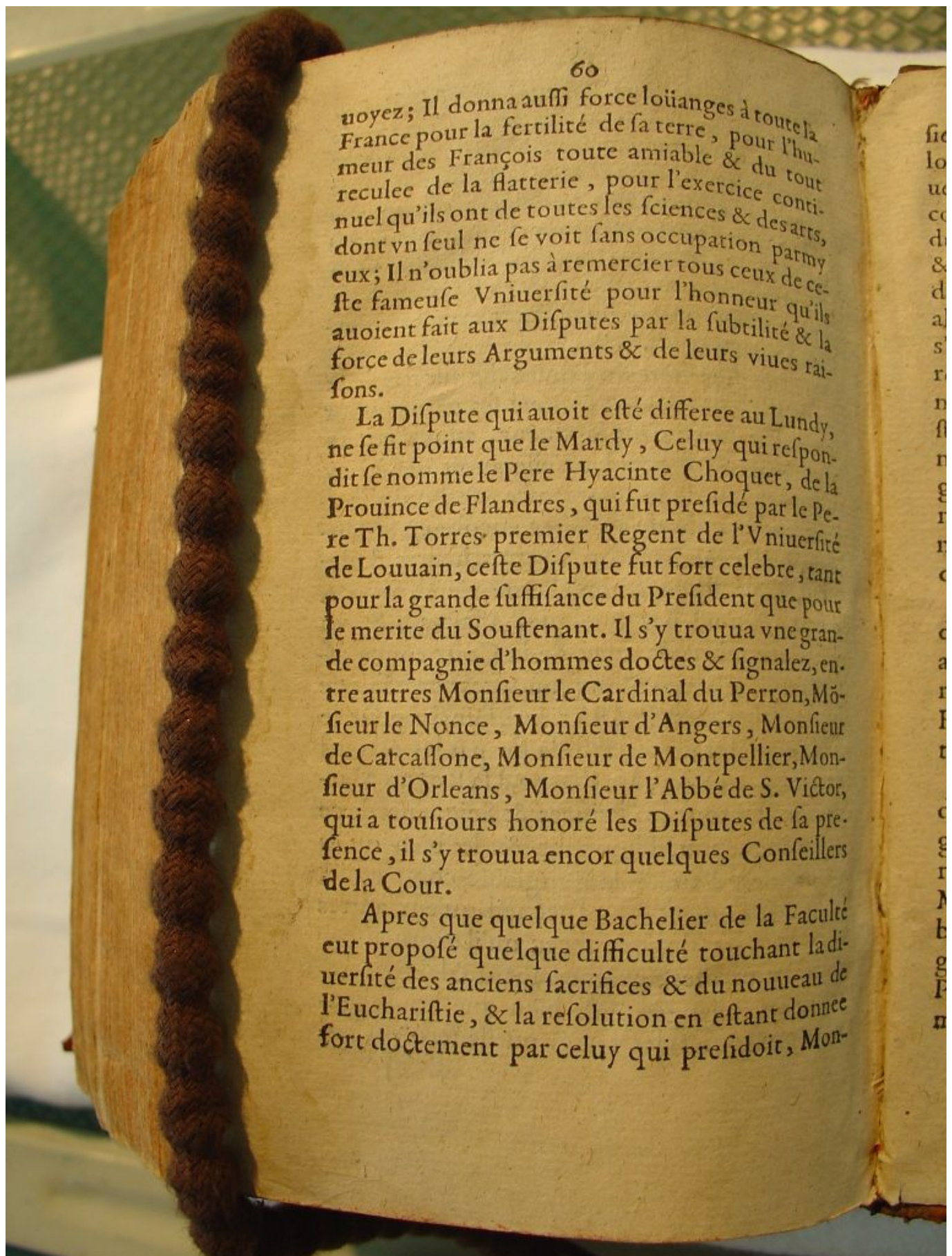
Lecture estant faicte de l'interrogatoire cy-dessus, il persista ausdites responces, & signa.

Le vingt-septiesme dudit mois ledit Rauail-lac estant amené à la leuee de la Cour dans la chambre de la Beuette, on luy commanda de se mettre à genoux, & puis le Greffier luy prononça son arrest en presence de Messieurs les Presidents & plusieurs des Conseillers, dont voicy la teneur:

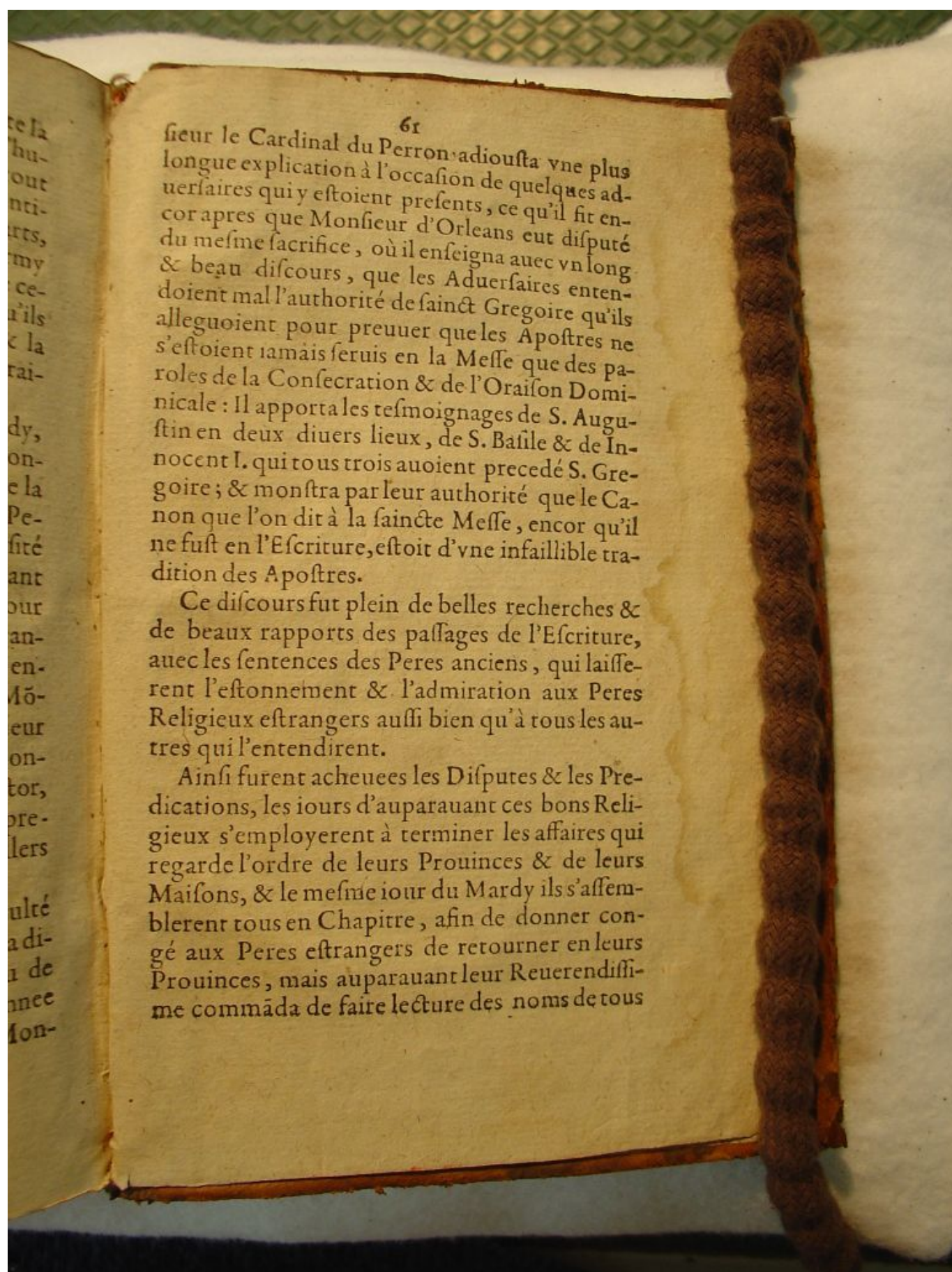
V E V par la Cour, les grand' Chambre, *Arrest de la Cour contre*
Tournelle, & de l'Edict assemblees; le procez *Rauail-lac.*
criminel faict par les Presidents & Conseillers

L II

1610_Prague_60.jpg



1610_Prague_61.jpg

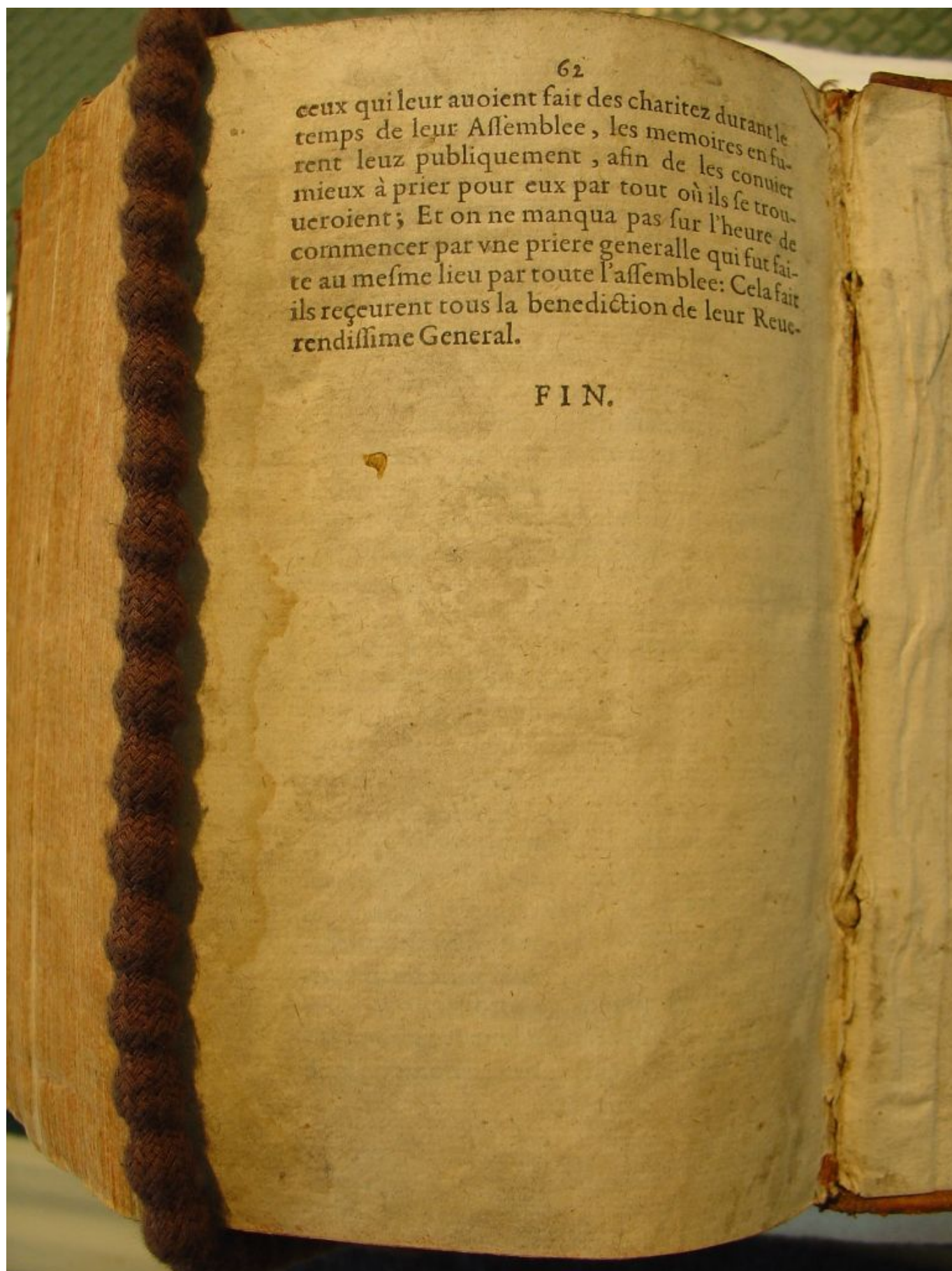


61
sieur le Cardinal du Perron adiousta vne plus
longue explication à l'occasion de quelques ad-
uersaires qui y estoient presens, ce qu'il fit en-
cor apres que Monsieur d'Orleans eut disputé
du mesme sacrifice, où il enseigna avec vn long
& beau discours, que les Aduersaires enten-
doient mal l'autorité de saint Gregoire qu'ils
alleguoient pour preuuer que les Apostres ne
s'estoient iamais seruis en la Messe que des pa-
roles de la Consécration & de l'Oraison Domi-
nicale : Il apporta les tesmoignages de S. Augu-
stin en deux diuers lieux, de S. Basile & de In-
nocent I. qui tous trois auoient precedé S. Gre-
goire ; & monstra par leur autorité que le Ca-
non que l'on dit à la sainte Messe, encor qu'il
ne fust en l'Escripture, estoit d'une infaillible tra-
dition des Apostres.

Ce discours fut plein de belles recherches &
de beaux rapports des passages de l'Escripture,
avec les sentences des Peres anciens, qui laisse-
rent l'estonnement & l'admiration aux Peres
Religieux estrangers aussi bien qu'à tous les au-
tres qui l'entendirent.

Ainsi furent acheuees les Disputes & les Pre-
dications, les iours d'aparauant ces bons Reli-
gieux s'employèrent à terminer les affaires qui
regarde l'ordre de leurs Prouinces & de leurs
Maisons, & le mesme iour du Mardy ils s'assem-
blerent tous en Chapitre, afin de donner congé
aux Peres estrangers de retourner en leurs
Prouinces, mais auparauant leur Reuerendissi-
me commāda de faire lecture des noms de tous

1610_Prague_62.jpg



1610_504r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 504

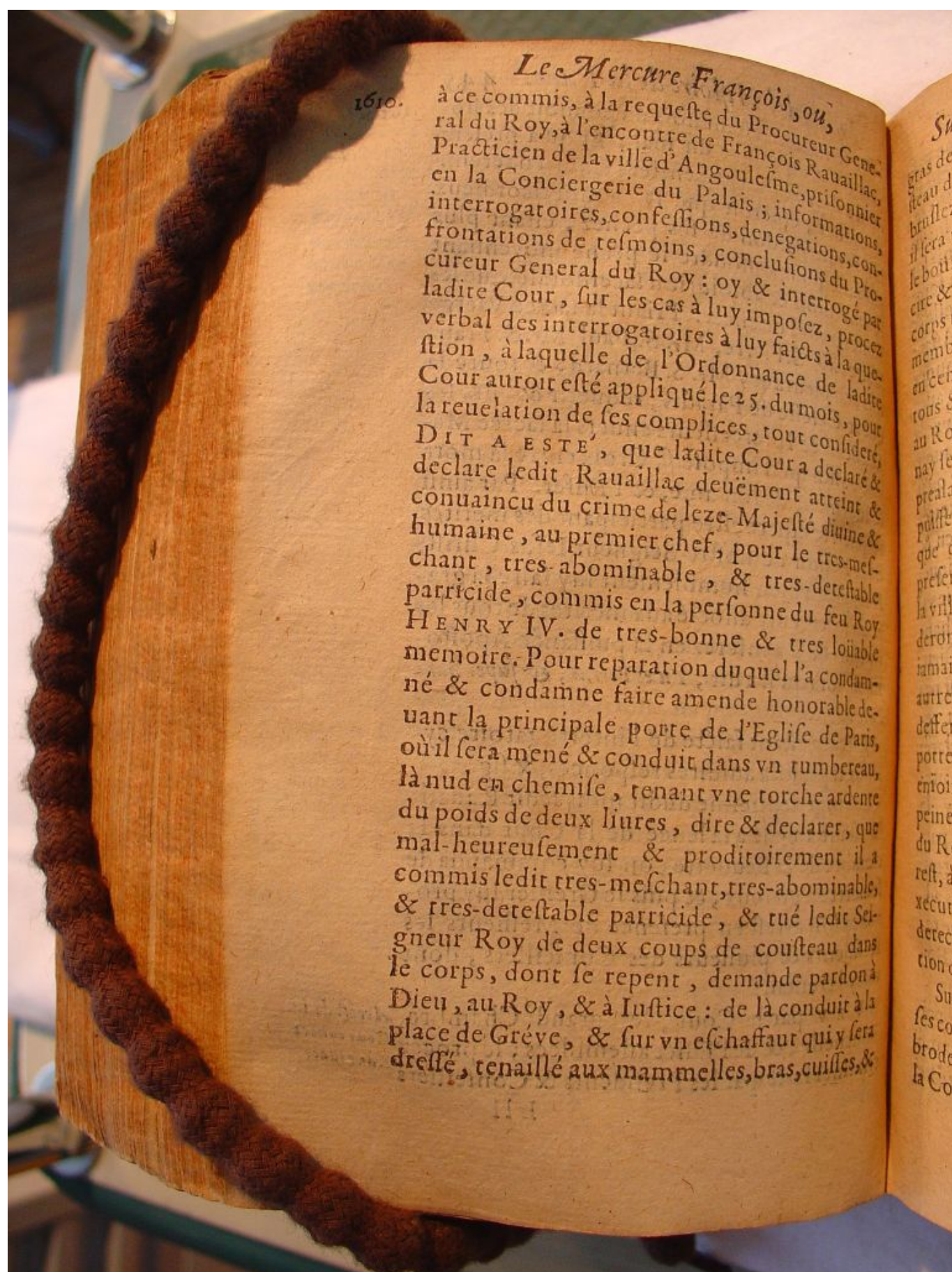
fin en ceste année il fut pris (estant desguisé) à Frankendal en Allemagne, & acconduit à Hil- 1610.
deberg, d'où depuis l'Esleeteur Palatin l'a fait
conduire avec toute seureté en Angleterre.

Durant les mois de Iuin & de Iuillet ce ne furent que ioustes, tournois & recreations en la Cour d'Angleterre pour la recognoissance & la prestation de serment de fidelité que les Anglois firent au Prince de Galles fils aîné de leur Roy.

Le 29. Iuin vn Moyne preschant dans l'Eglise N.Dame à Cologne (l'on sçait assez par qui les Predicateurs y reçoient Instruction) estant tombé sur la mort du feu Roy, loüa le parricide; mais vn ieune Allemand escolier natif de Lubec (vne des villes Imperiales Ansiatiques) qui escoutoit son sermon, ne se peut tenir de le reprendre & le contredire, en luy disant, que ce qu'il disoit du Roy estoit faux. Ceste reprehension y fut cause d'un grand murmure: Et le Magistrat de ceste ville-là, qui a esté tousiours amy des ennemis du feu Roy, fait faire vne exacte recherche de l'Escolier, lequel conseillé de sortir de la ville, pour euiter le danger se retira à Dusseldorp. Depuis (ô la belle couuerture!) on y fit publier vn Edict portant defences à tous ceux qui demureroient dedans Cologne de n'aller point au Presche à Mulheim; & de n'interrompre les Predicateurs en leurs sermons; avec promesse de cinquante escus à ceux qui liureroient en Iustice l'Escolier de Lubec. Quelle instruction! loüer les parricides. Bon Dieu! quels temps.

Sff iij

1610_445v.jpg



1610_504v.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan